Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240606-2024_DELIB_46-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 06 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION :
29/05/2024

DATE D'AFFICHAGE :
07/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits	: 17
- Présents	: 13
- Absents	: 4
- Votants	: 13
- Pour	: 13
- Contre	: 0
- Abstention	: 0

OBJET :

Groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Passation d'accords-cadres pour la période 2025-2028.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 6 juin à 10 heures 00, le Bureau de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 13 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que dans le cadre du groupement de commandes constitué pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel, un appel d'offres, publié aux BOAMP et JOUE, a été lancé pour la passation d'accords-cadres. 3 lots ont été constitués :

- Lot n°1 : électricité : points de livraison du secteur de distribution d'Enedis.
- Lot n°2 : électricité : points de livraison du secteur de distribution des entreprises locales de distribution (SICAE de la Somme et du Cambraisis, Gazelec Péronne, Régie de Montdidier).
- Lot n°3 : gaz – points de livraison en gaz naturel.

Il indique que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour choisir les titulaires de l'accord-cadre. A l'issue de l'analyse des candidatures, pour chaque lot, la Commission d'Appel d'Offres a admis les fournisseurs suivants, attributaires de l'accord-cadre :

Lot n°1 : ENGIE, TOTAL ENERGIES, PROXELIA

Lot n°2 : PROXELIA, GAZELEC Péronne, Régie Communale de MONTDIDIER/ALTERNA

Lot n°3 : GAZELEC Péronne, TOTAL ENERGIES et GAZ DE BORDEAUX.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Approuve la passation de ces accords-cadres avec les fournisseurs retenus par la commission d'Appel d'Offres ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les accords-cadres et le charge d'en faire exécuter les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président,

Franck BEAUVARLET

Fédération Départementale d'Energie de la Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE